

Bordeaux, le 24 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la plaquette "**taxe d'apprentissage**" 2022 de l'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement.

Plus que jamais, la crise sanitaire que nous traversons, révèle le besoin de professionnels bien formés et hautement qualifiés pour comprendre, analyser, évaluer et proposer des moyens et des actions pour affronter les défis actuels et futurs de la Santé publique : modélisation épidémiologique et statistique, gestion des données massives, prévention des risques infectieux, promotion de la santé, lutte contre les inégalités sociales et géographiques, organisation de la résilience sanitaire, développement d'une vision globale de la santé des populations à l'échelle planétaire.

L'ISPED s'engage depuis plus de 20 ans dans cette voie d'excellence, à la fois pédagogique et scientifique, en proposant une palette large de diplômes pour les futurs leaders de la santé publique.

En choisissant l'ISPED, nous vous proposons de joindre vos ressources à nos efforts et de devenir ainsi un partenaire privilégié de l'essor des formations en santé publique, et de participer à l'amélioration de la santé pour tous.

Ce soutien à nos activités est une force et nous aide à faire évoluer notre offre de formation.

Grâce à la taxe d'apprentissage, nous avons choisi cette année d'augmenter l'investissement dans les équipements et supports nécessaires à l'enseignement à distance, indispensables en ce contexte de pandémie.

Ces équipements nous permettent de maintenir le lien et d'assurer la continuité pédagogique pour qualifier et diplômer nos étudiants, toujours plus nombreux à vouloir relever les défis de la santé publique.

Après avoir modernisé notre amphithéâtre et amélioré la captation vidéo avec l'aménagement d'un local technique, nous allons équiper deux nouvelles salles de cours de matériel audiovisuel facilitant les visioconférences. Deux salles collaboratives seront également aménagées pour les étudiants afin d'encourager le tutorat et le travail en groupe.

Si tel est votre choix, vous pouvez verser directement à l'ISPED votre solde 13 % de taxe d'Apprentissage **jusqu'au 31 mai 2022**.

ISPED - Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement

146 rue Léo Saignat - 33076 BORDEAUX cedex

Code UAI : 0332966V

Par avance nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre institut et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Simone Mathoulin-Pelissier
Directrice de l'ISPED



Directrice
Pr Simone Mathoulin-Pelissier

Objet : **Taxe d'apprentissage**

Affaire suivie par :
marie-helene.carere@u-bordeaux.fr

Standard : 05 57 57 13 93

PJ :
- Plaquette TA 2022
- Annonce de versement

<http://www.isped.u-bordeaux.fr/Taxe-dapprentissage>

Adresse postale :

**ISPED - Institut de Santé Publique
d'Epidémiologie et de Développement**
Université de Bordeaux
146 rue Léo Saignat - case 11
CS 61292
33076 Bordeaux cedex